

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019**

2019-11-27-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 27 novembre 2019 à 19 h 30, à la salle des loisirs de Sainte-Françoise située au 25, rue Principale, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
Mme Gina Charest	mairesse suppléante de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2019-11-27-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de la Fondation Jeunesse de la Côte du Sud
4. Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 Séance régulière du mercredi 30 octobre 2019
  - 4.2 C. A. du mercredi 13 novembre 2019
5. Administration générale
  - 5.1 Comptes du mois d'octobre 2019
  - 5.2 Adoption des calendriers des séances du Comité administratif et du Conseil de la MRC des Basques pour l'année 2020
  - 5.3 Nomination d'un élu au Comité de mise en œuvre du PDZA
  - 5.4 Nomination d'un représentant autorisé clicSÉCUR
6. Budget 2020 de la MRC des Basques
  - 6.1 Appropriation du surplus libre - prévisions budgétaires 2020
  - 6.2 Prévisions budgétaires 2020 de la MRC des Basques
  - 6.3 Avis de motion projet de règlement 271 relatif à la répartition des dépenses de la MRC des Basques et au paiement des quotes-parts
  - 6.4 Présentation du projet de règlement 271 relatif à la répartition des dépenses de la MRC des Basques et au paiement des quotes-parts
  - 6.5 Prévisions budgétaires 2020 du TNO
  - 6.6 Avis de motion projet de règlement 272 décrétant le taux de taxe foncière 2020 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques
  - 6.7 Présentation du projet de règlement 272 décrétant le taux de taxe foncière 2020 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques
7. Aménagement du territoire
  - 7.1 Avis de motion : modification du RCI no 233 relatif aux îlots déstructurés
  - 7.2 Dépôt du projet de RCI modifiant le RCI no 233 relatif aux îlots déstructurés
  - 7.3 Avis exécutif : présentation de l'échéancier de travail pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques
  - 7.4 Adoption de la résolution d'appui au projet de mise à niveau du Sentier national
8. Correspondance
  - 8.1 Dépôt d'un projet de règlement de la MRC de Témiscouata
9. Divers
  - 9.1 Point d'information sur la traverse Trois-Pistoles – Les Escoumins
  - 9.2 Récupération des Basques
10. Prochain Conseil, le mercredi 11 décembre 2019 à 19 h 30 à Notre-Dame-des-Neiges
11. Période de questions
12. Levée de la séance

ADOPTÉE

- 2019-11-27-3 **3. PRÉSENTATION DE LA FONDATION JEUNESSE DE LA CÔTE DU SUD**
- Des représentants de la Fondation Jeunesse de la Côte du Sud viennent présenter l'organisme ayant comme objectif de venir en aide aux jeunes de la région qui rencontrent des difficultés de parcours et qui veulent s'en sortir. Ils laissent des dépliants à la disposition de chacun permettant de faire un don à la Fondation.
- 2019-11-27-4 **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 2019-11-27-4.1 **4.1 Séance régulière du mercredi 30 octobre 2019**
- Sur une proposition de M. Michel Colpron,  
Il est unanimement résolu :
- Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 30 octobre 2019 soit adopté.
- ADOPTÉE
- 2019-11-27-4.2 **4.2 C. A. du mercredi 13 novembre 2019**
- Sur une proposition de M. Roger Martin,  
Il est unanimement résolu :
- Que le procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif de la MRC des Basques du 13 novembre 2019 soit adopté.
- ADOPTÉE
- 2019-11-27-5 **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2019-11-27-5.1 **5.1 Comptes du mois d'octobre 2019**
- Sur une proposition de M. Maxime Dupont, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois d'octobre 2019, soit les numéros 12835, 12942, 12948 à 12952, 12964 et 12969 à 12974 au montant de 37 668,38 \$, plus les prélèvements, soit les numéros 100412, 100413, 100415 à 100419 et 100421 au montant de 5 484,07 \$, plus les assurances collectives au montant de 5 226,52 \$, plus les dépôts-salaires du mois d'octobre au montant de 75 814,11 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 8 295,02 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 500795, 500797 à 500801 et 500831 au montant de 131 390,83 \$, plus les chèques du TPI, soit les numéros 2187 et 2188 au montant de 15 000,00 \$ et les chèques du Pacte rural, soit les numéros 4556 et 4557 au montant de 1 250,00 \$.
- Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois d'octobre 2019 au montant de 60 393,98 \$, plus celles du TNO au montant de 911,05 \$, plus celles du Pacte rural au montant de 1 556,73 \$ et celles du Parc industriel au montant de 826,26 \$.
- CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 827
- ADOPTÉE
- 2019-11-27-5.2 **5.2 Adoption des calendriers des séances du Comité administratif et du Conseil de la MRC des Basques pour l'année 2020**
- Un vote est demandé par M. Maxime Dupont à savoir si les maires sont en accord pour changer les heures des séances du Conseil de la MRC des Basques pour l'année 2020 à 19 h au lieu de 19 h 30.
- Résultats : Voix :          Pour = 7                  Contre = 4  
Population : Pour = 71,09 %      Contre = 28,91 %
- \*\*\*\*\*
- Suite aux résultats du vote obtenus,  
Sur une proposition de M. Maxime Dupont,  
Il est majoritairement résolu :
- Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les calendriers 2020 des séances du C. A. et du Conseil de la MRC des Basques (voir annexe) en changeant l'heure des séances du Conseil à 19 h au lieu de 19 h 30.

ADOPTÉE

2019-11-27-5.3

**5.3 Nomination d'un élu au Comité de mise en œuvre du PDZA**

**CONSIDÉRANT QU'**il est proposé de former un comité de mise en œuvre du PDZA ayant comme rôle de fixer les priorités du plan d'action du PDZA et de contribuer à la réalisation de ce plan d'action en appui à l'agent agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité aura également comme mandat de remplacer la Commission agricole dans son rôle de réflexion sur les grands enjeux agricoles de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**un compte-rendu des actions réalisées en cours et à venir serait présenté au Conseil de la MRC au moins une fois par année ou à la demande du Conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité sera formé du préfet d'office, du président de l'UPA des Basques d'office, de quatre producteurs représentant les secteurs de la relève, l'acériculture et la transformation, d'un représentant du service de l'aménagement de la MRC des Basques et d'un représentant de l'UQAR;

**CONSIDÉRANT QUE** seront également invités à chaque rencontre un représentant du MAPAQ et un représentant de l'UPA régional;

**CONSIDÉRANT QU'**un élu doit être nommé afin de siéger à ce comité représentant idéalement une municipalité avec une grande diversité de production;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit comité peut être mis en place aussitôt que le Conseil de la MRC des Basques aura accepté cette proposition et nommé un représentant des élus;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques nomme M. Alain Bélanger de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu à siéger au comité de mise en œuvre du PDZA de la MRC des Basques.

Que, conformément aux articles 5, 6, 7, et 9 du règlement no 263 « Traitement des élus (es) » un montant forfaitaire de 112 \$ plus les frais de transport seront versés aux membres élus pour assister à ce comité. Un jeton de présence représente une demi-journée et un maximum de trois jetons par jour peut être versé.

ADOPTÉE

2019-11-27-5.4

**5.4 Nomination d'un représentant autorisé clicSÉQUR**

Sur une proposition de M. Mario St-Louis,  
Il est unanimement résolu :

Que M. Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier ci-après le représentant, soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Basques, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR.

ADOPTÉE

2019-11-27-6

**6. BUDGET 2020 DE LA MRC DES BASQUES**

2019-11-27-6.1

**6.1 Appropriation du surplus libre – prévisions budgétaires 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC prévoit un surplus libre au 31 décembre 2019;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Richard Caron,  
Il est unanimement résolu :



D'autoriser les affectations du surplus libre 2019 vers le surplus affecté 2020 pour chaque département énuméré ci-dessous :

- 10 000 \$ au département Cours d'eau (Rivière-Neigette);
- 9 937 \$ au département de Matrice Évaluation (rénovation cadastrale Saint-Clément et Sainte-Rita);
- 5 813 \$ au département de Sécurité publique (logiciel);
- 6 150 \$ au département de Déchets domestiques (personne désignée);
- 5 000 \$ au département d'Administration (serveur);
- 19 189 \$ au département d'Administration (excédent subvention ressource naturelle);
- 10 155 \$ au département Aménagement (excédent subvention ressource naturelle);
- 15 850 \$ au département Matières résiduelles (excédent subvention compensation matières résiduelles);
- 383 \$ au département développement FDT (Grand Rendez-vous intergénérationnel);
- 5 524 \$ au département TPI (affectation du surplus libre TPI).

ADOPTÉE

2019-11-27-6.2

**6.2 Prévisions budgétaires 2020 de la MRC des Basques**

Sur une proposition de M. Michel Colpron,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les prévisions budgétaires 2020, telles que présentées.

ADOPTÉE

2019-11-27-6.3

**6.3 Avis de motion projet de règlement 271 relatif à la répartition des dépenses de la MRC des Basques et au paiement des quotes-parts**

Avis de motion est donné par M. Éric Blanchard que lors d'une séance subséquente du Conseil de la MRC des Basques sera présenté pour adoption le règlement no 271 relatif à la répartition des dépenses de la MRC des Basques et au paiement des quotes-parts.

2019-11-27-6.4

**6.4 Présentation du projet de règlement 271 relatif à la répartition des dépenses de la MRC des Basques et au paiement des quotes-parts**

M. Éric Blanchard demande une dispense de lecture du règlement 271. Le directeur général, M. Claude Dahl, donne simplement quelques informations sur le projet de règlement no 271 relatif à la répartition des dépenses de la MRC des Basques et au paiement des quotes-parts.

2019-11-27-6.5

**6.5 Prévisions budgétaires 2020 du TNO**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les prévisions budgétaires 2020 du TNO, telles que présentées.

ADOPTÉE

2019-11-27-6.6

**6.6 Avis de motion projet de règlement 272 décrétant le taux de taxe foncière 2020 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques**

Avis de motion est donné par M. Maxime Dupont que lors d'une séance subséquente du Conseil de la MRC des Basques sera présenté pour adoption le règlement no 272 décrétant le taux de taxe foncière 2020 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques.

2019-11-27-6.7

**6.7 Présentation du projet de règlement 272 décrétant le taux de taxe foncière 2020 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques**

Le directeur général, M. Claude Dahl, présente les grandes lignes du projet de règlement no 272 décrétant le taux de taxe foncière 2020 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques.

- 2019-11-27-7                    **7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- 2019-11-27-7.1                **7.1 Avis de motion : modification du RCI no 233 relatif aux îlots déstructurés**
- Avis de motion est donné par M. Jean-Marie Dugas que sera déposé lors de la séance du Conseil de la MRC du 27 novembre 2019 un projet de règlement modifiant le RCI no 233 régissant la construction de résidences dans la zone agricole du territoire de la MRC des Basques.
- 2019-11-27-7.2                **7.2 Dépôt du projet de RCI modifiant le RCI no 233 relatif aux îlots déstructurés**
- M. Simon Claveau, aménagiste régional, présente le projet de règlement modifiant le RCI no 233 régissant la construction de résidences dans la zone agricole du territoire de la MRC des Basques en vue de son adoption lors de la séance du Conseil du 11 décembre 2019.
- 2019-11-27-7.3                **7.3 Avis exécutif : présentation de l'échéancier de travail pour l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques**
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques, tout comme les autres MRC du Québec, à l'obligation d'élaborer un PRMHH d'ici le 16 juin 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser l'exercice, une convention d'aide financière a été signée par la MRC et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- CONSIDÉRANT QU'**en regard à cette convention, la MRC doit déposer un plan de travail incluant la planification, l'échéancier et la ventilation des coûts associés à la réalisation de ce projet;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques souhaite élaborer ce projet en toute transparence, et ce, en impliquant notamment les acteurs municipaux dès le début de la démarche;
- Par conséquent,  
Sur une proposition de Mme Gina Charest,  
Il est unanimement résolu :
- Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le plan de travail pour l'élaboration du PRMHH qui inclut notamment, l'échéancier et le budget associé à la réalisation de cet exercice;
- Que le Conseil de la MRC des Basques autorise le service de l'aménagement du territoire à transmettre dans les délais prévus par la Loi ce plan de travail au MELCC.
- ADOPTÉE
- 2019-11-27-7.4                **7.4 Adoption de la résolution d'appui au projet de mise à niveau du Sentier national**
- CONSIDÉRANT QUE** le Sentier national au Bas-Saint-Laurent, totalisant 144 km de sentier répartis notamment dans 6 municipalités de la MRC des Basques, offre aux adeptes de plein air un accès aux attraits naturels de la région;
- CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure récréotouristique est utilisée à la fois par les collectivités locales ainsi que par une clientèle touristique provinciale;
- CONSIDÉRANT QU'**un rapport d'inspection du sentier a été réalisé à l'automne 2018;
- CONSIDÉRANT QUE** ce rapport met en lumière la nécessité de réaliser des travaux de mise à niveau de cette infrastructure afin d'assurer son utilisation sécuritaire et d'optimiser son attractivité;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques est responsable de l'entretien de base de ce sentier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent compte déposer un projet de mise à niveau du Sentier national dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet vise essentiellement à améliorer l'état du sentier en ce qui a trait au balisage et à l'intégrité des structures, notamment les traverses et les ponceaux, certains escaliers, ainsi que les aires de marche;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet permet d'assurer la contribution du secteur des activités de plein air au développement de la MRC par la mise en valeur des attraits naturels et touristiques;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ces raisons, il est légitime de mettre en œuvre des actions concrètes pour assurer la pérennité et la mise en valeur de cette infrastructure récréotouristique d'envergure provinciale;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Michel Colpron,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques appuie la présentation par la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent du projet de mise à niveau du Sentier national du Bas-Saint-Laurent au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

ADOPTÉE

2019-11-27-8

**8. CORRESPONDANCE**

2019-11-27-8.1

**8.1 Dépôt d'un projet de règlement de la MRC de Témiscouata**

Dépôt pour information.

2019-11-27-9

**9. DIVERS**

2019-11-27-9.1

**9.1 Point d'information sur la traverse Trois-Pistoles – Les Escoumins**

La MRC des Basques et la MRC de la Haute-Côte-Nord travaillent de concert avec la Compagnie de navigation des Basques (CNB) pour s'assurer du retour de de l'Héritage 1. Le ministère des Transports demande à la CNB de faire la démonstration qu'il n'y aura pas de dépassement de coûts lors des travaux de réfection, et ce, appuyé d'une analyse d'un expert. Il demande également d'être rassuré sur la sécurité financière de la CNB. Un contrat a donc été confié à la firme Mallette afin de donner un avis sur la viabilité de la CNB. Deux analyses seront faites, dont le premier rapport qui a été déposé plus tôt cette semaine affirmant une limite le dépassement de coûts des travaux à 800 000 \$. La deuxième expertise sera connue vers la fin de la semaine afin de garantir la vie du bateau possiblement aux alentours de 12 ans. Une rencontre avec le MTQ aura lieu autour du 9 décembre prochain.

2019-11-27-9.2

**9.2 Récupération des Basques**

Explication sur le refus par la MRC de la soumission de Récupération des Basques dans le cadre de l'appel d'offres public pour la collecte, le transport et/ou le transbordement des matières recyclables et des plastiques agricoles d'enrobage, des résidus ultimes, des encombrants, des matières organiques et service de valorisation et de mise en marché des matières recyclables et des matières résiduelles hors déchets.

2019-11-27-10

**10. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019 À 19 H 30 À NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 11 décembre 2019 à 19 h 30 à Notre-Dame-des-Neiges.

2019-11-27-11

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est allouée au public. Les sujets abordés portent sur le refus de la soumission de Récupération des Basques dans le cadre de l'appel

d'offres public pour la collecte, le transport et/ou le transbordement des matières recyclables et des plastiques agricoles d'enrobage, des résidus ultimes, des encombrants, des matières organiques et service de valorisation et de mise en marché des matières recyclables et des matières résiduelles hors déchets.

De plus, M. Clermont Lauzier pose une question sur une lettre qui lui a été envoyée par la MRC des Basques.

2019-11-27-12

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-Marie Dugas de lever la séance à 21 h 35.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.